

**JOURNEE « FOOT EN MARCHANT » MIXTE ET MULTI GENERATIONNELLE
SAMEDI 24 OCTOBRE 2020 AU DISTRICT DU VAL DE MARNE**

REGLEMENT

Article 1 – Titre

Le District du Val de Marne organise une journée événementielle appelée « JOURNEE FOOT EN MARCHANT MIXTE ET MULTI GENERATIONNELLE ». Cette épreuve est réservée aux seuls(es) licenciés(es) relevant de son territoire.

Article 2 - Administration

La Commission d'organisation du District et le CTD DAP sont chargés de la mise en place de cette Journée Évènementielle, dans le respect du présent règlement.

Article 3 - Système de l'épreuve

Le terrain est un terrain de five (3 au District). L'équipe est composée d'un(e) gardien(ne) de but et de quatre joueurs(ses) de champs avec 3 remplaçants(es). Chaque équipe doit contenir au moins **2 vétérans**. **Tous sont licenciés**. La formule des rencontres sera établie en fonction du nombre d'équipes présentes. Il n'y aura pas de classement. Chaque équipe recevra une dotation (ballons).

Article 4 – Engagements

La journée est ouverte à tous les licenciés du District. L'équipe peut être composée de joueurs(es) de clubs différents. L'inscription est gratuite.

Article 5 - Horaires

- A- La journée se déroule le samedi 24 octobre. Suivant le nombre d'équipes, elle se déroulera sur la journée ou une demi-journée.
- B- Arrivée des équipes : 9H00
- C- Début du plateau : 10H00
- D- Temps de jeu par rencontre 15 minutes

Article 6 - Les lois du jeu

Les lois du jeu sont en annexe.

Article 7 - Arbitrage

Les lois du jeu ont été spécialement définies pour le « football en marchant ». L'arbitrage est assuré par un arbitre central. C'est un licencié d'une équipe présente ne participant pas à la rencontre.

Article 8 : Application des Règlements

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par les Comité d'Organisation.



« Avec le soutien de la Conférence des financeurs du Val de Marne »